



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 32036

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les interrogations des personnes qui souffrent de troubles consécutifs à la vaccination contre l'hépatite B. Son attention a été attirée sur cette question par les proches de deux personnes, atteintes de troubles neurologiques rares et graves, identifiés comme un syndrome de la sclérose latérale amyotrophique, dont les premiers symptômes sont apparus moins de deux mois après leur troisième injection du vaccin contre l'hépatite B. Vaccinés en 1996, à la suite de la grande campagne de vaccination nationale lancée par le ministère en 1994, ces deux hommes adultes ne faisaient pas partie des populations à risques telles qu'elles étaient définies encore quelques mois plus tôt. L'un s'est vu recommander la vaccination par son médecin généraliste, l'autre a été vacciné par le médecin du travail de son entreprise. Ces personnes et leurs proches ne peuvent en aucun cas être considérés comme des militants anti-vaccination. Aussi, et compte tenu des situations dramatiques qu'elles connaissent, leurs revendications méritent d'être entendues et les questions qu'elles se posent, doivent recevoir des réponses. Leur première et principale revendication, également portée par l'association Revahb (réseau vaccin hépatite B), porte sur la transparence et la nécessité d'une information sérieuse des victimes et de l'ensemble de la population quant aux risques (mêmes marginaux statistiquement) liés à cette vaccination. Celle-ci, passe, bien sûr et en priorité, par une réelle information des personnels de santé nécessaire à la mise en oeuvre d'une enquête nationale de pharmacovigilance. En effet, l'association Revahb recense en mai 1999 au moins 1700 cas de personnes victimes de troubles graves consécutifs à une vaccination contre l'hépatite B. Au regard des quelques millions de personnes vaccinées, ce chiffre, même important, ne permet sans doute pas à lui seul de remettre en question le rapport bénéfices/risques plutôt favorable à la vaccination. Cependant, on peut supposer que le chiffre avancé par le Revahb est sous-évalué par rapport à la réalité. En effet, il ne semble pas qu'à l'occasion du diagnostic de ces troubles neurologiques graves, le patient soit systématiquement interrogé sur ses antécédents vaccinaux. Ainsi, il est plutôt étonnant que dans les deux cas précités la corrélation entre la vaccination et le développement de la maladie ait été faite par les patients eux-mêmes. Le fait est d'autant plus troublant que pour l'un d'entre eux, ce lien n'a été établi qu'après plus de deux ans et demi. Durant toute cette période, aucun professionnel de santé n'a interrogé le patient pour savoir s'il avait été vacciné contre l'hépatite B. C'est donc, tout récemment, au hasard d'une rencontre avec l'épouse du premier malade que celui-ci a découvert que les troubles dont il souffre très gravement aujourd'hui ont débuté un mois après sa vaccination. Dans ces conditions, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour qu'une réelle et sérieuse enquête nationale de pharmacovigilance (indépendante des laboratoires pharmaceutiques), sur les risques liés à la vaccination contre l'hépatite B, soit menée et dans quels délais cette enquête permettra de fournir des données significatives pour orienter la politique de santé publique. Il lui demande en outre, si, dans l'attente de ces résultats, il ne serait pas souhaitable de favoriser une meilleure information des publics afin que chacun puisse estimer la nécessité de ce vaccin, en fonction de sa situation propre d'exposition au risque de contamination par ce virus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32036

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3933